

# CGT – SNU – FO – SUD de l'ANPE

## **Le 18 décembre, en grève. Nous devons continuer le combat !**

### **Le 27 novembre,**

32% des agents ont répondu présents à l'appel à la grève lancé par la CGT, FO, SUD et le SNU. Au total, le taux de grévistes atteint et dépasse les 35% dans dix régions.

En Bretagne, Midi-Pyrénées, Pays de Loire, la Réunion nous étions à **50% et plus !**

### **Aujourd'hui...**

La journée du 27 novembre a mis en évidence la nécessité de discuter entre collègues, de répondre point par point aux propos « rassurants » et mensongers de la Direction Générale (largement aidée par certaines organisations syndicales).

### **Il faut continuer le combat que nous avons commencé :**

Parce que la fusion ANPE/UNEDIC est encore au stade de l'avant-projet.

Parce que le projet définitif devrait être présenté le 6 décembre au Conseil des Ministres, pour débat parlementaire à partir du 8 Janvier 2008.

Parce que dire « **NON** » au projet Lagarde, et quoi qu'il arrive demain, c'est déjà signifier au gouvernement : « **nous ne nous laisserons pas faire !** »

Parce que **tant que la loi n'est pas votée**, nous devons continuer à combattre ce projet !

### **Parce que...**

## **Les agents de l'ANPE ont beaucoup à perdre**

**La fusion entraînera automatiquement des réductions de postes** (c'est cela, la **chasse aux doublons**) **et des mobilités professionnelles et géographiques contraintes** pour les personnels. Nous **refusons d'abandonner nos missions** de conseil et d'aide aux usagers pour celles de contrôle et de liquidation. Déjà aujourd'hui, par le biais des Guichets Uniques qui se mettent en place, des ALE et des antennes ASSEDIC **disparaissent**.

**En tant qu'agents publics travaillant dans un Etablissement public d'Etat, nous bénéficions d'un certain nombre de garanties que nous risquons de :**

**PERDRE le droit à être défendus en commission paritaire**, que ce soit pour les mutations ou lors de poursuites disciplinaires. Dans le privé et aux ASSEDIC, toutes les mutations se « négocient » de gré à gré.

**PERDRE le droit au temps partiel bien plus protecteur que dans le privé** (le meilleur exemple est le temps partiel pour raisons familiales, qui ne peut être refusé par la Direction, avec le choix de la quotité de temps de travail).

**PERDRE les dispositifs de rémunération spécifiques** : supplément familial, indemnité de résidence, prime ZUS, majorations outre-mer.

**PERDRE le droit de refuser un ordre qui constituerait un trouble à l'ordre public** - ce qui confère à l'agent public une « indépendance » vis-à-vis des groupes d'intérêts privés, des employeurs, des notables locaux, voire de sa hiérarchie directe !

**PERDRE le droit à être reclassés dans d'autres établissements publics** ou à défaut au sein d'autres organismes liés à l'Agence par convention en cas de licenciement collectif. Si nous estimons cette protection insuffisante aujourd'hui, ce sera pire avec une convention collective qui ne prévoira rien de ce genre. Toutes les fusions se sont soldées à terme par des réductions d'effectifs (exemple : les « job centres plus » en Grande Bretagne)

**PERDRE le régime de retraite complémentaire IRCANTEC, plus avantageux que l'Arrco ;** même les agents qui n'opteront pas pour la nouvelle convention collective et qui voudront rester agents publics seront sortis de l'IRCANTEC à partir du moment où le futur organisme sera reconnu de nature privée.

**PERDRE le droit au congé pour convenance personnelle** (trois ans renouvelables) bien plus avantageux que le congé sans solde actuellement en vigueur aux ASSEDIC (d'une durée maximale d'un an par agent, au cours de sa carrière) ou que le congé sabbatique (de 6 à 11 mois).

**PERDRE la référence à la notion de résidence administrative** (que ce soit pour l'affectation, pour les frais de déplacement, pour les mutations). Aux ASSEDIC, les contrats comportent maintenant des clauses de mobilité.

**PERDRE le droit de nous présenter à des concours internes de la Fonction publique.**

**Cette liste n'est pas exhaustive !**

**Alors...**

**Non ! Echanger un statut public contre une convention collective n'est pas une « bonne chose » !** Nous sommes bien placés en recevant tous les jours des salariés victimes de restructurations, pour constater les compressions de personnels, la remise en cause constante des conventions collectives, les licenciements individuels.

**Non ! Les « fabuleuses perspectives d'augmentation de salaire » que laisse envisager la Direction risquent d'en décevoir plus d'un !** D'abord, la convention collective actuelle du Régime d'Assurance Chômage (RAC) est **DENONCEE**. Toute la grille conventionnelle sera revue. Ensuite, ne doutons pas de la capacité de notre future Direction à concocter des « systèmes de reclassification » économiques **pour eux**. Enfin, croyez-vous que dans une période de **restriction drastique des dépenses publiques**, le gouvernement a l'intention de tirer « vers le haut » ?

La soi-disant manne financière pour augmenter nos salaires est un faux argument pour nous dissuader de combattre la fusion, Oui, il faut augmenter les salaires, mais pas au prix de la casse de notre statut d'agent public.

**Oui à une revalorisation immédiate de la grille indiciaire.**

**Oui au maintien de l'ANPE, pour un vrai service public.**

**Oui à un statut d'agent public protecteur pour les agents et les usagers.**

***Nous ne gagnerons rien sans montrer la force de notre détermination !***

**Toutes et tous en grève le 18 décembre 2007  
pour exiger le retrait du « projet Lagarde »**

Paris, le 4 décembre 2007